

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/310

SERVICE ENFANCE-FAMILLE-JEUNESSE – FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-29 du C.G.C.T., la tarification des activités du service Enfance-Famille-Jeunesse est fixée annuellement par le Conseil municipal,

CONSIDERANT que, pour permettre l'accès au plus grand nombre, la Ville a instauré une tarification sociale applicable à l'ensemble des prestations proposées en faveur de la jeunesse (activités culturelles, restauration scolaire, centre de loisirs et activités enfance-famille-jeunesse),

CONSIDERANT que cette tarification sociale est calculée à partir des Quotients Familiaux (Q.F.) établis par la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.),

CONSIDERANT que les tarifs sont calculés sur la base des charges supportées par la collectivité sans qu'ils ne puissent être supérieurs au coût de revient et qu'il convient d'harmoniser l'ensemble des grilles de Quotients Familiaux pour l'ensemble des prestations proposées,

CONSIDERANT qu'en 2020, le coût de revient d'un enfant accueilli en Accueil Collectif de Mineurs s'élève à 26,42 € par jour et à 3,58 € par heure en garderie périscolaire soit une prise en charge de la Ville de plus de 65 %,

CONSIDERANT que, si les tarifs facturés n'ont pas été augmentés depuis 2014, il importe toutefois de soutenir le pouvoir d'achat des familles landivisiennes, dont la plupart a été impactée par les conséquences économiques de l'épidémie de la COVID-19, en reconduisant le prix de base d'une journée d'accueil en A.C.M. et des activités du service Enfance-Famille-Jeunesse pour les familles landivisiennes,

VU l'avis favorable de la commission « Enfance-Famille-Jeunesse » en date du 3 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine ABAZIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 voix contre du groupe « Ensemble pour Landivisiau »,

DE RECONDUIRE L'ENSEMBLE DES TARIFS « LANDIVISIENS » TEL QUE VOTE EN 2014 TOUT EN MAINTENANT LA FORMULE « COUP DE POUCE » POUR LES FAMILLES LANDIVISIENNES,

APPROUVE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE SIMPLIFIEE TELLE QUE PRESENTEE :

TARIFICATION SERVICE ENFANCE FAMILLE JEUNESSE									
Applicable à partir du 1er septembre 2021									
	QF CAF		A.C.M.*			APS*	THEATRE		SKI
			JOURNEE	1/2 J	REPAS	1/4 H	enfant	ado	acpte 120 € à l'inscription
	sept. 21								févr-22
TARIF LANDIVIISIENS	QF 1	0/400 €	5,70 €	4,50 €	3,30 €	0,27 €	70,00 €	90,00 €	340,00 €
	QF 2	401/500 €	6,80 €	4,70 €		0,30 €	80,00 €	100,00 €	370,00 €
	QF 3	501/700 €	7,80 €	5,60 €			85,00 €	105,00 €	385,00 €
	QF 4	701/900 €	8,80 €	6,60 €		0,32 €	88,00 €	108,00 €	395,00 €
	QF 5	> 900 €	9,20 €	7,60 €		0,35 €	90,00 €	110,00 €	410,00 €
TARIF EXTERIEUR	EXTERIEUR		18,00 €	15,00 €	4,20 €	0,40 €	110,00 €	130,00 €	505,00 €
TARIF UNIQUE	Garderie ACM : de 18 h à 19 h tarif 1/4 h		0,40 €		* ACM : Accueil Collectif de Mineurs (centre de loisirs) * APS : garderie périscolaire				
PENALITES (supplément tarifaire forfaitaire)	ACM : présence sans réservation supplément forfaitaire								4,00 €
	Garderie périscolaire : présence sans réservation supplément forfaitaire								2,00 €
	Présence après 19 h : supplément au 1/4 h au-delà de 19 h								3,00 €
	Facture non payée : à partir de la 2e relance, frais de pénalité forfaitaires								15,00 €
Absence non justifiée	ACM /GARDERIE PERISCOLAIRE : facturation selon la réservation effectuée								
ACTIVITES DIVERSES								landivisien	extérieur
BABY GYM			Le cycle de six séances				10,00 €	15,00 €	
LOISIRS JEUNES			Animation service Enfance-Famille-Jeunesse				2,00 €	5,00 €	
			Animation avec intervenant extérieur				5,00 €	8,00 €	
			Animation vidéo, par jour				6,00 €	10,00 €	
			Sortie avec transport				4,00 €	7,00 €	
			Sortie avec transport et prestataire				10,00 €	15,00 €	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	25
CONTRE	4

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 07 JUIN 2021

Et de la publication, le 07 JUIN 2021

Fait à Landivisiau, le 07 JUIN 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

